

à lui apporter le secours qu'il redoute? Quoi! l'Eglise blessée dans son honneur, menacée dans ses droits et dans son avenir, se cachera derrière les ministres, ne répondra que par leur bouche, ne se sentira frappée que sur leurs portefeuilles, se trouvera suffisamment lavée des injurieux reproches qui lui seront prodigués à la face du monde, lorsque MM. Villermain et Martin auront balbutié en son nom quelques-unes de ces explications qui demandent grâce comme les aveux d'un coupable? M. Thiers, M. Dupin, M. Isambert proposeront les limites des droits qu'on voudra bien lui reconnaître, et Elle, qui est debout et vivante, et qui est citoyenne, regardera d'un œil impassible M. Guizot et M. Duchâtel, ses plénipotentiaires, débattre comme ils l'entendront les frontières de son autorité, de son action et de sa foi? On discutera, on votera sur la motion d'un protestant, d'un juif ou d'un incrédule, des articles qui toucheront aux intérêts les plus grands du chrétien, aux devoirs les plus impérieux du prêtre, et l'on pourra dire, quelque injurieux que soient ces articles, qu'ils sont acceptés, quelque sacrifice condamnable qu'ils exigent, que l'on y a tacitement consenti? Tout cela est au moins improbable.

Oui, nous dit-on, mais les évêques savent que leurs réclamations ne peuvent être d'aucun effet, qu'on est déterminé à ne les point écouter, qu'elles ne feront qu'exaspérer des passions décidées à être injustes et même, pour tout dire, brutales dans leur injustice.

Les évêques, comme tous les catholiques, connaissent ces lettres de cachet de l'omnipotence parlementaire; mais ils savent aussi que leurs réclamations, si la discussion exige qu'ils en élèvent de nouvelles ou qu'ils reproduisent celles qu'ils ont déjà faites, sauveront du moins, quoiqu'il advienne, une chose, la plus importante de toutes, plus importante que la liberté même, dont elle saura nous garantir la conquête malgré le naufrage de nos droits. Cette chose qu'il faut sauver et qui sera sauvée, c'est l'honneur.

Quand l'Eglise est aux prises avec les docteurs hypocrites de mensonge, elle parle en dépit de leurs caresses et de leurs menaces; elle dit ce qui est son droit et ce qui est la vérité, afin sans doute d'éclairer ses adversaires, mais afin aussi d'avertir ses enfans de sauver aux yeux des générations l'honneur de cette vérité qu'on outrage, afin de lui créer d'obstinés défenseurs, afin surtout de protester contre la violence qui va lui être faite; car se voyant au tribunal des hommes, elle n'ignore pas qu'elle est condamnée d'avance. Puis, lorsque l'œuvre inique est consommée, elle y attache sa malédiction, afin que bientôt l'iniquité succombe. C'est ainsi, et non par les chanceleries industrielles d'une politique effrayée, que l'épouse de Jésus-Christ sait préserver l'avenir. Eh! mon Dieu, que sert donc à quelques-uns de nos hommes d'Etat d'avoir tant professé l'histoire que, se trouvant en présence de l'Eglise catholique, ils agissent toujours comme envers une chose qui n'a point de passé, qui n'est que d'hier, qui vient on ne sait d'où, qui tremble de n'être plus demain?

Nous laissons la haute intrigue politique s'évertuer autour de nos évêques, et se réjouir des succès qu'elle espère. Jamais ses ruses ne les attireront dans un piège d'où le zèle des âmes ne les fasse noblement sortir. On peut obtenir d'eux qu'ils se taisent un temps, en vue de quelque bien plus grand que celui que ferait leur parole. On peut surprendre leur bonne foi, et ensuite abuser de leur douceur, et enfin mener loin leur patience. Les obliger à se taire quand l'Eglise a besoin de les entendre, c'est le secret que ni la ruse, ni la menace, ni la force n'ont encore trouvé. Jamais, au moment opportun, une voix épiscopale n'a manqué de s'élever; et cette voix, lors même qu'elle a été seule, a suffi. Nous pouvons prédire qu'une voix s'élèvera, et que s'il en faut deux, il s'en élèvera deux, et que s'il les faut toutes, toutes aussi retentiront. Elles pourront fort bien ne pas convaincre les incrédules; mais convaincre les incrédules n'est pas tout le rôle du pasteur: il doit aussi préserver les fidèles, les fortifier, les confirmer dans la foi.

Nos évêques, en dépit des ruses ministérielles, parleront donc dès qu'il sera nécessaire. S'ils se taisent aujourd'hui, s'ils se taisent même pendant la discussion, c'est que la confiance des catholiques n'aura pas besoin d'un aliment nouveau. Mais dès que le danger se montrera, ils seront, comme par le passé, sur la brèche, à notre tête. Ils ne nous replongeront pas dans ce sommeil d'où nous avons eu peine à sortir; ils entretiendront en nous la généreuse ardeur du combat qu'ils ont livré pour la religion, pour la patrie et pour la liberté; en un mot, la paix, — puisque c'est ainsi que l'on appelle l'abandon qu'on nous demande, — la paix ne trahira point, et les passions qui déclarent ne vouloir s'apaiser que par notre asservissement, aviseront à s'apaiser d'une manière plus honorable pour nous, ou ne s'apaiseront pas. Si elles ne sont point lassées de nous attaquer, nous ne sommes point las non plus de nous défendre; si elles ne manquent pas de moyens injustes pour nous persécuter, nous ne manquons pas de moyens légaux et chrétiens pour résister à leurs persécutions; si elles ont des chefs habiles et audacieux, nous en avons, de saints et d'inébranlables. Qu'elles parviennent à escamoter une loi, ce qui est aisé maintenant, et l'appliquer, ce qui sera plus facile que profitable: nous les dénonçons de nous arracher le courage et l'avenir. Assurés du secours qui nous est promis, nous pourrions l'attendre. Nous tiendrons bon aussi longtemps qu'il le faudra, parce que nous ne douterons jamais que des cœurs vigilants ne soient là, prêts à nous bénir, prêts à nous relever.

Nous marchons donc, et nous continuerons de marcher dans la voie que nos évêques ont si largement ouverte. Nous attaquerons, tant qu'il sera permis, le monopole universitaire, destructeur de la religion et des lois, funeste à la famille, dangereux pour la France. La polémique sera vive, passion-

née, cruelle; mais quelque orage qu'elle prépare, nous l'affronterons. Les yeux et l'esprit sans cesse attachés sur les déclarations solennelles de l'épiscopat, nous ne connaissons d'autre devoir, d'autre repos et d'autre joie que d'épuiser jusqu'au dernier reste tout ce que nous avons de force, tout ce que nous avons de liberté, tout ce que nous avons de biens et de courage, contre le système d'éducation publique qu'il a condamné; système cruel, qui arrache l'enfant à la famille, et la foi à l'enfant.

Sans doute, le monopole ne succombera pas aujourd'hui, ni demain; mais nous entretiendrons sur ses flancs avides une telle plaie que la vie tôt ou tard s'en échappera; mais nous le verrons s'affaiblir assez chaque jour pour puiser, dans nos défaites mêmes, l'espérance de vaincre et le devoir de continuer. L'obligation de combattre ne dépend point des alternatives de la lutte; elle subsiste malgré les revers. Après l'anathème qui a frappé le monopole, jamais quiconque prend au sérieux le nom de catholique ne croira lui devoir autre chose que la loyale guerre qu'il faut toujours et partout faire au mal.

Nous conjurons tous les catholiques d'y penser devant Dieu. Ce ne sont pas quelques laïques sans autorité qui les exhortent à se prononcer activement contre une institution à laquelle il leur plaît de reprocher telle ou telle chose; c'est l'épiscopat tout entier qui leur signale, en gémissant des maux que chacun d'eux peut apprécier et voir plus grands, plus douloureux qu'on ne les a su dépendre. Il y va du salut des âmes et de l'honneur chrétien; il y va de la liberté publique; car si le père n'est pas libre de l'éducation de ses enfans, si le chrétien n'est pas libre de son culte, quelle liberté restait-il dont on puisse jouir en sécurité? Nous pressons ceux qui se souviennent d'avoir été baptisés dans la foi de l'Eglise, et qui croient qu'elle a, comme son divin fondateur, les paroles de la vie éternelle, nous les prions d'oublier un moment toute autre affaire, pour ne s'occuper que de celle-là. Qu'ils se représentent bien l'étendue des devoirs d'un catholique et d'un chef de famille; qu'ils voient l'état de la société, qu'ils remontent à la source du mal, qu'ils cherchent quel en peut être le remède, qu'ils étudient les droits qui leur sont donnés pour demander et pour obtenir une réforme indispensable, et qu'ils songent enfin à la responsabilité que ces droits feront un jour peser sur eux s'ils négligent de s'en servir au profit de la religion menacée. Il sera demandé compte à celui qui est riche et qui ne secourt point l'indigent, à celui qui est puissant et qui ne protège point l'opprimé. Or, nos droits de citoyen sont une richesse et une puissance que nous savons utiliser pour tous les intérêts de ce monde, et malheur à celui qui en oublie l'usage lorsqu'il s'agit de délivrer l'Eglise asservie!

Univers.

CORRESPONDANCE POLITIQUE DU Courrier des Etats-Unis. (a)

Paris, 16 décembre 1844.

J'aurai cette fois, une grande nouvelle à vous annoncer: une nouvelle peut-être unique encore dans l'histoire; une nouvelle qui est toute une révolution et destinée à consacrer une grande espérance. Le roi de Prusse a préparé pour ses états une constitution représentative. Le projet en est arrêté. La diplomatie en a été prévenue, la promulgation n'est point encore un fait accompli; mais elle ne saurait, suivant toute apparence, long-temps se faire attendre. Avant peu, la Prusse par le bienfait du roi Frédéric-Guillaume IV, aura pris rang parmi les états gouvernés constitutionnellement. Berlin aura son parlement, ses deux chambres, ses deux tribunes indépendantes et fortifiées sans doute par la publicité.

Il appartenait à l'héritier du Grand-Frédéric de donner cet exemple à ceux qui peuvent encore en profiter, d'être le premier monarque à devancer à cet égard les vœux de son peuple, d'octroyer véritablement, en toute liberté, sans la moindre contrainte, sans nécessité, une constitution libre à un peuple éclairé et chez qui la civilisation a fait tous les progrès qu'exige la liberté. La nation prussienne se montrera digne d'un tel don. Son exemple servira à qui de droit la responsabilité des excès qui, trop souvent et partout jusqu'à présent, il faut le dire, ont remarqué l'émancipation des peuples. Ce sera un grand et beau spectacle que celui d'un état accomplissant sans le moindre désordre, sans le moindre danger pour la paix du monde, ni pour sa tranquillité intérieure, une réforme qui partout ailleurs n'a pu vaincre, que par des efforts souvent désordonnés, les résistances aveugles et intéressées qu'elle rencontrait au dedans et au dehors. Nous qui avons payé si cher la liberté, nous ne serons point jaloux de la Prusse, nous applaudirons à son bonheur que nous aurons peut-être le droit de considérer comme étant en partie notre ouvrage et le fruit de notre expérience. Nous nous réjouissons sans arrière-pensée de ce progrès de l'esprit libéral que la France a contribué plus qu'aucune autre nation à répandre en Europe. On ne nous contestera peut-être pas qu'il n'y ait en ceci quelque chose en notre honneur et à notre gloire, à la gloire et à l'honneur surtout de notre révolution de 1830, si grande, si généreuse, si forte contre tous les excès. La Prusse constitutionnelle sera, sous un certain rapport, une des conquêtes de cette politique d'ordre et de paix tant calomniée, qui aura droit d'en être fière, et sans aucun doute, la nouvelle en a été accueillie par les hommes de cette politique, extérieurement avec la réserve, qui est dans leur nature, peut-être, mais au fond avec une joie véritable. Que le fait dont on parle avec certitude s'accomplisse, se produise au grand jour, et certes, il sera permis de dire qu'il n'eut jamais eu lieu avec la politique qui a un moment prévalu en 1844.

L'Autriche a accueilli par des représentations pleines d'objections la com-